



Editorial



L'année 2001 a encore été une bonne année pour la SACEM dans la mesure où les perceptions ont augmenté de 6.9 % au cours de cet exercice.

Ces résultats positifs sont essentiellement dus à la poursuite de la croissance de l'économie française et notamment à la bonne tenue de la consommation. Dans la mesure où la rémunération des ayants droit dépend de l'évolution de ces indicateurs, l'inversion de tendance constatée après le choc du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, comme en Europe, suscite quelques interrogations pour le futur proche.

Il convient donc de rester vigilants. Cette exigence de prudence est d'autant plus nécessaire que les doutes et craintes générés par le phénomène Internet n'ont toujours pas été dissipés.

La France a mieux résisté que nombre d'autres pays sur le marché phonographique en raison du talent des créateurs et artistes-interprètes, du dynamisme des producteurs et des prolongements phonographiques des nouveaux formats télévisés comme "Popstar" ou "Star Academy". Le retard pris par les ménages dans le domaine de l'équipement en matériel informatique et de l'accès aux réseaux n'est sans doute pas indifférent, le piratage des œuvres musicales sur Internet étant de ce fait moins développé chez nous qu'ailleurs. Les défis auxquels nous sommes confrontés n'en restent pas moins redoutables, et aucune parade technique imparable n'a jusqu'à ce jour été trouvée. La réponse juridique reste également incertaine, même si l'on a pu constater une évolution favorable dans la prise de conscience politique des problèmes posés par le phénomène Internet.

Contrairement à l'image que d'aucuns voudraient projeter, il faut dire haut et fort que c'est l'affirmation du droit d'auteur qui a permis l'épanouissement d'une culture européenne rayonnante. Et rappeler que, depuis deux siècles, les pays les plus vivants sur le plan de la création sont ceux où les auteurs ont su s'organiser pour ce faire. Les droits des créateurs doivent rester au cœur des préoccupations des pouvoirs publics s'ils veulent manifester leur réelle volonté de promouvoir la culture. A l'heure de la mondialisation, il faut plus que jamais veiller à ce que l'intérêt de l'investisseur et le culte du profit ne prévalent pas sur la juste rémunération des ayants droit.

A cette fin, les sociétés de gestion collective doivent faire la preuve de leur efficacité et répondre, dans la limite de leur objet social, aux besoins de leurs membres. Il s'agit d'un impératif incontournable. C'est pourquoi, l'année 2001 a été pour la SACEM celle de l'analyse et de la réflexion, préalables indispensables à la réorganisation de l'entreprise qui vient d'être engagée en ce début d'année 2002.

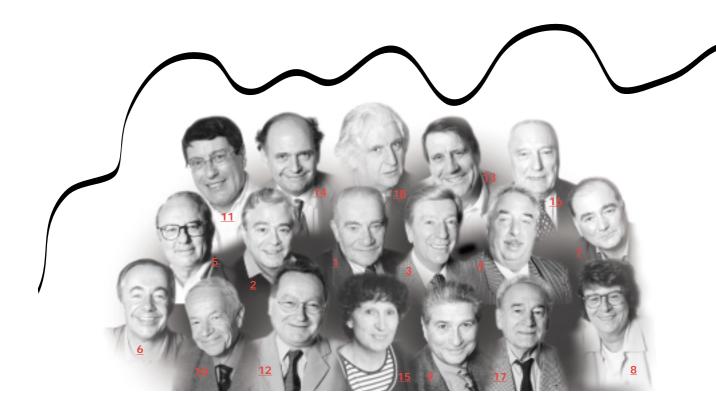
La SACEM doit plus que jamais être au service de ses sociétaires par lesquels elle existe et pour lesquels elle agit. La création d'une grande Direction des relations avec les sociétaires résulte de cet axiome.

La SACEM doit également faire comprendre à ceux qui vivent, profitent ou jouissent de la musique, que la rémunération des ayants droit constitue la simple et unique rémunération de leur talent. Sans ce "salaire", ils ne sauraient vivre et créer. Nos clients doivent donc comprendre que leur propre prospérité dépend du bien-être des créateurs. Ils doivent aussi savoir que le monopole des sociétés d'auteurs est, paradoxalement, le meilleur garant d'une concurrence équitable, les petits "clients" accédant au répertoire aux mêmes conditions que les gros, sans aucune discrimination. Ils doivent enfin réaliser que la gestion collective leur assure un accès dans des conditions optimales de facilité et de sécurité juridique, qu'il s'agisse aujourd'hui des droits en provenance des spectacles, concerts, lieux sonorisés, cinémas... ou des médias, et demain des services "en ligne".

Quelques apprentis sorciers avaient annoncé la fin de la gestion collective au prétexte que la technique (la fameuse "gestion des droits numériques") permettrait à chaque auteur de gérer directement ses droits. Quelle illusion ! Quel irréalisme ! Quelle supercherie ! Où sont aujourd'hui les heureux gagnants de cette loterie dont d'aucuns annonçaient il y a deux ans les profits mirifiques ? Cherchez l'erreur ... ou les promoteurs de ce postulat ! Ne sont-ils pas à rechercher du côté de ceux qui ne pensent qu'à démanteler le droit d'auteur, au nom des auteurs qui les préoccupent sans doute moins que leurs marges bénéficiaires, dividendes et "stock-options" ?

Bernard MIYET Président du Directoire

Le Conseil d'Administration 2002 - 2003



Président 1 Jacques DEMARNY, auteur

<u>Vice-Présidents</u> <u>2</u> Max AMPHOUX, éditeur

3 Georges JOUVIN, compositeur

4 Jean-Pierre SPIERO, auteur-réalisateur

<u>Trésorier</u> <u>5</u> Alain GORAGUER, compositeur

<u>Trésorier-adjoint</u> <u>6</u> Patrick LEMAITRE, compositeur

Secrétaire général 7 Claude LEMESLE, auteur

Secrétaire général adjoint 8 Arlette TABART, auteur

Administrateurs

Jean-Pierre BOURTAYRE, compositeur

9 René BOYER, éditeur

10 Gérard DAVOUST, éditeur

11 Christian GAUBERT, compositeur

12 Pierre HENRY, éditeur

13 Jean-Pierre LANG, auteur

14 Laurent PETITGIRARD, compositeur

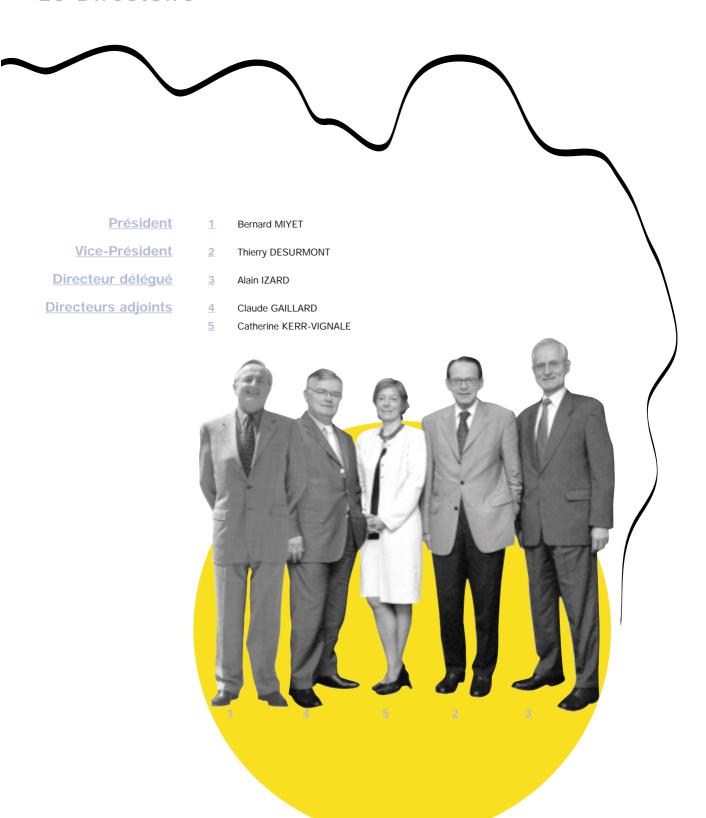
15 Nelly QUEROL, éditeur

16 Pierre RIBERT, éditeur

17 Michel RIVGAUCHE, auteur

18 Étienne RODA-GIL, auteur

Le Directoire





perception des droits d'auteur

De façon plus précise, on constate tout d'abord une nouvelle hausse (+ 8,2%) des droits provenant des **médias audiovisuels** qui demeurent la première source de revenus des créateurs et éditeurs de musique.

Les perceptions "télévisions" (181,4 millions d'euros) sont toujours concentrées sur un petit nombre de diffuseurs (Canal +,TF1, France 2, France 3 et M6). Un tassement des investissements publicitaires a pu être observé dés le second semestre, et s'est trouvé amplifié après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis. Néanmoins, cette baisse de recettes se répercutera pour l'essentiel sur les perceptions de 2002. Le paysage audiovisuel de complément (chaînes thématiques, câble, satellite) a poursuivi son développement, notamment les bouquets satellitaires CanalSatellite et TPS qui contribuent ainsi aux bons résultats du secteur privé.

Les perceptions "radios" (39,8 millions d'euros) évoluent globalement de + 5,3%. Ce sont les radios du secteur public (Radio France, RFI et RFO) et les réseaux FM (NRJ, Nostalgie, Fun Radio, RFM...) qui assurent la progression de ce secteur.

Les droits de reproduction versés par la SDRM à la SACEM en provenance des producteurs de phonogrammes, de vidéogrammes, de supports multimédia et des fabricants et importateurs de supports vierges pour les redevances issues de la copie privée sonore et audiovisuelle sont en très légère progression (+ 0,9%). Ils constituent toujours la deuxième source de revenus versés à nos ayants droit et aux sociétés d'auteurs étrangères.

Plus particulièrement, les droits provenant des producteurs phonographiques (ventes du second semestre 2000 et du 1er semestre 2001) sont en légère baisse. Ils représentent presque la moitié des sommes perçues dans tous les domaines d'intervention de la SDRM. Il convient de noter plus particulièrement les bons résultats des perceptions issues du secteur "œuvre par œuvre", du "contrat type producteur indépendant" et des filiales françaises de certains producteurs "majors" centralisés par la SDRM notamment Virgin France.

Le secteur de la vidéo progresse de + 4,1%. Cette augmentation provient essentiellement de l'évolution du chiffre d'affaires des ventes de DVD qui a largement dépassé celui de la VHS en 2001.

En matière de rémunération pour copie privée, l'année 2001 a été marquée par la mise en application des tarifs issus de la décision du 4 janvier 2001 de la Commission de l'Art. L 311-5 du code de la propriété intellectuelle. Cette décision fondamentale a entériné la revalorisation de 25% de la rémunération applicable aux supports analogiques et la mise en place d'une rémunération sur les supports vierges numériques. C'est ainsi que, globalement, le montant de la rémunération pour copie privée versé à la SACEM progresse de + 28.4%.

L'origine des droits de la SACEM en 2001

Médias audiovisuels 35%

Radio 6%

Spectacle vivant 8%

Etranger 15%

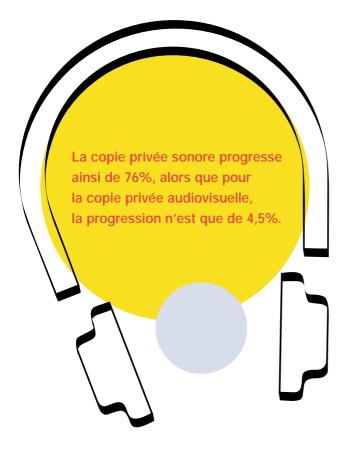
Diffusion publique de musique enregistrée 19%

Phonogrammes, vidéogrammes et copie privée 21%

Disques, cassettes, vidéos, multimédias 17%

Copie privée 4%

La perception des droits d'auteur



Le processus de substitution des supports analogiques par des supports numériques, largement entamé en 2000 en matière sonore, se confirme pleinement en 2001. En effet, contrairement au marché des supports sonores, la baisse du marché des VHS n'est pas encore compensée par le développement du marché des nouveaux supports numériques audiovisuels enregistrables. Le DVD.R vient tout juste de faire son apparition sur le marché.

Pour ce qui est de SESAM, les droits provenant de l'exploitation de nos œuvres sur supports multimédias (jeux, CD-Rom culturels, etc.) continuent d'évoluer sensiblement. Les perceptions des droits pour la diffusion d'œuvres destinées à illustrer des sites Internet ont démarré au cours du dernier trimestre. Ce sont les perceptions dans le domaine du téléchargement d'œuvres musicales sur les téléphones portables qui ont connu la plus forte augmentation.

La musique de sonorisation et d'ambiance, utilisée par 300 000 lieux publics (cafés, restaurants, hôtels, magasins, salons de coiffure, entreprises, bureaux, collectivités, parcs de loisirs, bars à ambiance musicale...), représente 60,5% des droits provenant de la diffusion publique de musique enregistrée.

La progression de 8,6% des droits de la musique de sonorisation est le résultat d'une intensification de nos actions d'information sur le terrain et de la mise en œuvre de la perception de droits d'auteur pour les diffusions gratuites de programmes musicaux et audiovisuels par téléviseur dans les chambres d'hôtels. Ces actions nous ont permis de comptabiliser 20 000 clients supplémentaires.

L'augmentation des droits pour l'utilisation de musique d'ambiance (+ 5,4%) est liée à la progression du nombre de bars à ambiance musicale et à la bonne santé économique de ce secteur, avec un total de 3 500 établissements (+ 6,5%).

Le nombre d'établissements permanents de danse et de spectacles (discothèques, dancings...) reste stable avec 5 300 établissements, et ce secteur des loisirs connaît toujours une certaine fragilité économique. L'évolution des droits encaissés (+ 5,3%) résulte de la régularisation d'arriérés et d'une plus grande régularité des paiements, liée aux relations qui sont normalisées avec la profession et qui correspondent maintenant à une relation "client-prestataire".

Les bals et repas dansants animés par un disc-jockey ne connaissent pas d'évolution significative : 63 500 contre 63 000 en 2000. Les droits sont néanmoins en progression de 3,8%.

Les droits acquittés par les organisateurs de spectacles à caractère sportif (patinage artistique, gymnastique, sports mécaniques...) avec diffusion de musique sont en progression de 11,7%, ce qui confirme l'intérêt croissant que porte le public à ce genre de spectacle.

Les spectacles itinérants, principalement constitués par les cirques qui utilisent majoritairement de la musique enregistrée, ont connu au cours de l'année 2001 un regain d'intérêt du public, et les droits progressent de 24,6%. Ce contexte favorable ayant permis la régularisation d'arriérés consécutifs à la tempête de décembre 99.

Les spectacles avec de la musique vivante représentent toujours 8% des droits perçus et sont en progression de 9,5%.

Le secteur des tournées de variétés donne à nouveau de bons résultats, avec une nouvelle forte progression des droits (+ 19,8%). La richesse de la programmation (artistes français et étrangers, humoristes et spectacles musicaux), ainsi qu'un nombre de séances en augmentation de plus de 13% tant à Paris qu'en province, expliquent ces résultats.

Le classement des dix meilleurs artistes, groupes et spectacles musicaux est plus international que celui de l'année 2000 avec Les Dix Commandements, Michel Sardou, Charles Aznavour, Garou, Madonna, André Rieu, Patrick Bruel, Gérald de Palmas, ACDC et Hélène Ségara, alors qu'en 2001, les 10 premiers artistes étaient français.

Les droits des concerts de musique symphonique et de chambre sont en hausse de 19,9%. Nous constatons une reprise de la programmation du répertoire contemporain qui en 2000, déclarée année Bach, avait connu une baisse de 2,5% des droits du fait d'une utilisation plus importante d'œuvres du domaine public.

Les bals, repas dansants et réveillons animés par des musiciens et orchestres connaissent une nouvelle baisse avec 77 500 séances contre 79 000 en 2000, et le montant des droits stagne.

Le cinéma, avec 190 millions d'entrées, a connu un record de fréquentation (en progression de 14%). Malheureusement, ce résultat exceptionnel ne s'est pas reporté automatiquement sur les droits perçus, qui sont en baisse de 7,3%. Cette baisse est due aux retards récurrents du CNC dans le traitement des bordereaux de recettes qui sont ensuite utilisés par la SACEM pour facturer les droits aux salles de cinéma.

Les droits en provenance de l'étranger en 2001.

Les sommes encaissées de l'étranger représentent 15% du total des droits encaissés et augmentent de 14% par rapport à 2000.

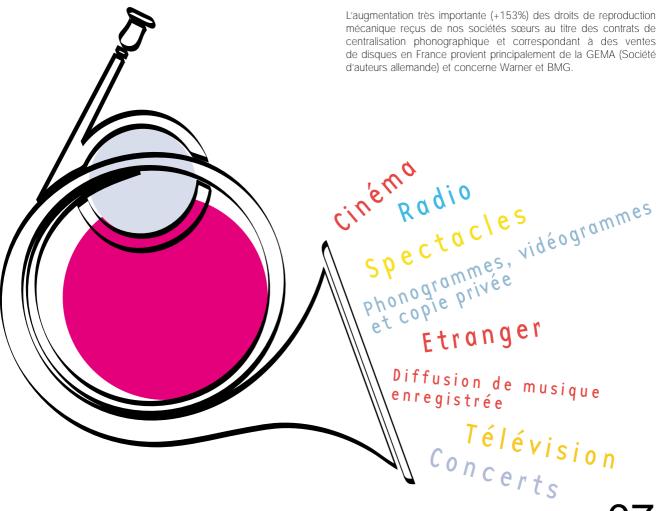
En détaillant les évolutions des perceptions de l'étranger par zones géographiques, hors contrats de centralisation de droit de reproduction pour la production de phonogrammes, on constate une disparité

des situations avec une hausse des perceptions provenant de l'Union européenne (+5%), d'Amérique du Nord (+2%) et d'Afrique (+22%), mais une baisse d'Europe hors Union européenne (-6%), d'Asie Pacifique (-11%) et d'Amérique du Sud (-23%).

Les perceptions directes connaissent une baisse significative (-28,2%), conséquence de la diminution des perceptions provenant de RTL et d'Europe 1.

Les droits encaissés au titre du droit d'exécution publique pour la diffusion de notre répertoire à l'étranger augmentent de 1,2%. Plus de 60% de ces droits émanent des sociétés d'auteurs des pays membres de l'Union européenne (et 50% de la zone Euro). Le classement des 10 pays nous versant le plus de droits est le suivant : Allemagne, Italie, Etats-Unis, Belgique, Japon, Suisse, Grande Bretagne, Pays-Bas, Espagne, Pologne.

Les droits de reproduction mécanique (hors contrats de centralisation) en provenance de l'étranger baissent de 1,3%. Ils proviennent à plus de 65% de l'Union européenne (et 51,6% de la zone Euro) et correspondent aux productions de phonogrammes reproduisant des œuvres du répertoire de la SACEM. Les 10 pays qui reproduisent le plus les œuvres du répertoire de la SACEM sont : Allemagne, Belgique, Suisse, Grande Bretagne, Japon, Pays-Bas, Etats-Unis, Italie, Espagne et Canada.





La répartition des droits aux créateurs et éditeurs de musique

Les auteurs sont égaux devant leurs droits

En 2001, 95 000 créateurs français et étrangers ont reçu des droits pour l'utilisation de près de 700 000 œuvres différentes.

La mission principale de la SACEM est de répartir aux auteurs, adaptateurs, compositeurs, arrangeurs et à leurs éditeurs les droits qui leur reviennent. Ainsi, quand une œuvre musicale est interprétée au cours d'un spectacle, d'un concert, d'un bal ou diffusée à la télévision ou à la radio, les redevances perçues sont réparties entre les différents ayants droit - en application des statuts - de la façon suivante : 1/3 est versé à l'auteur, 1/3 au compositeur et 1/3 à l'éditeur.

Lorsque cette même œuvre est reproduite sur un CD, une cassette audio ou vidéo, un support multimédia, les "clés" de répartition sont cette fois basées sur un accord défini au préalable entre tous les ayants droit de l'œuvre.

Quatre fois par an (en janvier, avril, juillet et octobre) la SACEM répartit leurs droits aux créateurs et éditeurs des œuvres exploitées.

La répartition des droits

516,7 millions d'euros⁽¹⁾: c'est le montant réparti en 2001⁽²⁾ au titre des droits d'auteur, de l'action sociale et culturelle. Ce chiffre est en progression de 8,8% par rapport à 2000.

534 325 œuvres différentes ont fait l'objet d'un paiement de droits pour leur diffusion publique et 433 496 pour leur reproduction sur disque compacts, cassettes, vidéos et supports multimédias.

Parmi les créateurs et éditeurs dont les comptes ont été crédités, 42 003 sociétaires de la SACEM ont reçu des droits, dont 32 943 auteurs et compositeurs vivants et 4 023 sociétés d'édition. Ces chiffres n'incluent pas les 53 000 auteurs et compositeurs étrangers qui reçoivent, par le biais de leurs sociétés nationales, les droits perçus par la SACEM. C'est ainsi qu'en 2001, la SACEM a versé à une centaine de sociétés d'auteurs étrangères les droits correspondant à l'exploitation des œuvres de leurs membres en France.

Parmi les 100 créateurs qui ont reçu le plus de droits, 66 travaillent dans le domaine de la chanson et des variétés (dont 26 sont

également interprètes), 9 sont compositeurs symphonistes et 25 sont compositeurs de musique pour le cinéma, la télévision et le multimédia.

Au cours de l'année 2001, 3 820 nouveaux membres, dont 153 éditeurs, ont adhéré à la SACEM qui compte aujourd'hui un peu plus de 94 000 sociétaires.

Toutes catégories de diffuseurs confondues (radios, télévisions, spectacles, cinémas, concerts, discothèques, lieux publics diffusant de la musique d'ambiance ou de sonorisation...), la diffusion des œuvres d'origine française - celles dont les créateurs sont membres de la SACEM - est toujours majoritaire dans notre pays. Elle représente 56% des sommes réparties en 2001. Ce résultat est identique à celui de l'année 2000.

Si l'on ne tient pas compte de l'origine des œuvres mais de leur genre : 96% des montants répartis ont été attribués aux œuvres de variétés, 3% aux œuvres du répertoire symphonique et 1% aux sketches, monologues et poèmes.

La programmation du répertoire français sur les radios est stable et représente 58% des droits répartis (contre 58,8% en 2000). En ce qui concerne les télévisions, les droits distribués aux œuvres des sociétaires de la SACEM sont en légère baisse et représentent 53,2% du montant global (55,8% en 2000).

TF1, France 2, France 3, Arte, France Inter, RFI, RTL, Europe 1, France Culture, Sud Radio, Nostalgie, Rires et Chansons, ont diffusé plus de 50% d'œuvres d'origine française.

Le répertoire national, dans le domaine de la production de disques, reste à un niveau équivalent à celui de l'année 2000, avec 46%.

Comme l'an passé, les œuvres étrangères les plus diffusées en France proviennent en premier lieu des Etats-Unis, puis de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Allemagne, du Canada, de Belgique, de Suisse, d'Espagne et d'Australie.

L'année 2001 a été marquée par la mise en œuvre de nouveaux outils faisant appel aux techniques informatiques les plus avancées dans divers secteurs de la documentation et de la répartition :

• la gestion des déclarations d'œuvres

Depuis la fin de l'année 2001, la numérisation des bulletins de déclaration des œuvres est opérationnelle. Elle permet de stocker, sous forme d'image numérique, l'ensemble des documents attachés à la déclaration d'une œuvre, ce qui facilite leur recherche pour les opérations de répartition.

La répartition des droits aux créateurs et éditeurs de musique

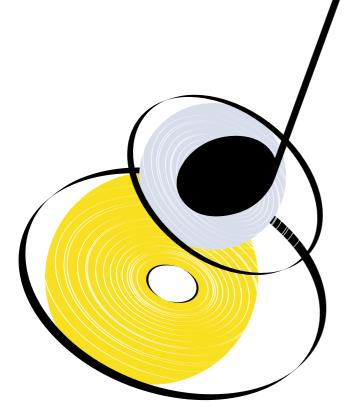
• le projet GDDN(3) au sein de l'alliance Fast Track

Le système interconnecté des bases de données des cinq sociétés fondatrices⁽⁴⁾ de Fast Track a été réalisé pour les œuvres musicales nationales et internationales. Plus de 4 millions d'œuvres sont ainsi disponibles, via Internet, pour les opérateurs de ces sociétés qui ont été rejointes par les sociétés belge (SABAM), suisse (SUISA) et autrichiennes (AKM et Austro-Mechana).

• le contrôle des diffusions

Depuis le 1er juin 2001, la méthode de collecte des données de diffusion dans les discothèques a été confiée à la société Media Control. Les discothèques d'un panel défini par un institut de sondage sont équipées d'un boîtier relié à une ligne téléphonique qui permet de faire remonter, pour analyse et identification, les œuvres diffusées dans ces établissements. Les données issues de ces sondages réalisés de façon aléatoire servent de base à la répartition des droits dans ce secteur de la diffusion.

Dans le secteur des radios et des télévisions, la SACEM a conclu un accord avec la société YACAST pour le développement d'une application permettant de consulter, via Internet, les émissions diffusées par 34 radios et 26 télévisions. Les émissions sont conservées numériquement durant 3 ans. Cette application qui fonctionne depuis le 1er septembre 2001 facilite les contrôles de diffusion d'œuvres en cas de litige et permet à la Commission des Programmes d'élargir son périmètre de travail.



En 2001, 260 personnes de la SACEM ont :

- géré l'adhésion de 3 820 nouveaux créateurs et éditeurs ;
- enregistré le dépôt de plus de 139 000 œuvres nouvelles de sociétaires SACEM et les déclarations de 174 000 œuvres étrangères sous-éditées en France;
- traité plusieurs millions d'informations relatives à l'exploitation des œuvres diffusées ou reproduites pour répartir 4 fois par an les droits revenant à leurs créateurs.
- (1) Ce chiffre n'inclut pas les sommes consacrées à l'action culturelle de la SACEM provenant des 25% de la rémunération pour copie privée (art. L 321-9 du Code de la propriété intellectuelle).
- (2) En raison des délais nécessaires à la collecte et au traitement des relevés d'œuvres fournis par les diffuseurs, les producteurs et les organisateurs de spectacles, les répartitions de 2001 portent sur l'utilisation des œuvres au cours de l'année 2000 et une partie de l'année 2001.
- (3) Global Documentation and Distribution Network (réseau global de documentation et de répartition)
- (4) BMI (Etats-Unis), GEMA (Allemagne), SACEM (France), SGAE (Espagne), SIAE (Italie).
- (5) La discothèque est sondée sur une durée de 4 heures. 50% des établissements font l'objet de sondages une semaine, les autres 50%, la semaine suivante, et ainsi de suite par roulement.

La gestion des droits

Le coût net de la gestion de la SACEM résulte des charges d'exploitation, minorées des ressources financières et diverses.

Les charges nettes pour l'année 2001 sont de 128 millions d'euros, en augmentation de 4,3% par rapport à 2000.

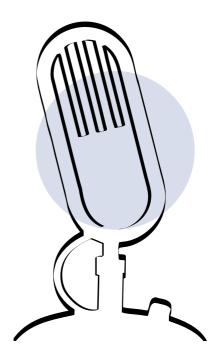
Avec un effectif moyen de 1 585 personnes, les frais de personnel représentent près des deux tiers des charges.

Les ressources financières et diverses qui viennent en déduction des charges nettes sont en hausse (18,8%) et s'élèvent à 32 millions d'euros. Les ressources financières proviennent essentiellement du placement des droits en instance de répartition en obligations de première catégorie ou garanties par l'État et de placements à court terme.

Le coût net de la gestion des droits d'auteur par la SACEM pour le compte des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique est de 97 millions d'euros pour 2001.

Il est en baisse et représente 15,2% des droits perçus contre 16,2% en 2000.

Les services de la SACEM administrent également, pour le compte de la SDRM, la perception des droits de reproduction mécanique effectuée par cette société (dont une partie est redistribuée aux autres sociétés d'auteurs françaises et aux sociétés étrangères), ainsi que les perceptions de SORECOP et de COPIE FRANCE pour la



rémunération issue de la copie privée sonore et audiovisuelle, et les droits des programmes multimédias gérés par SESAM. Au total, l'ensemble des sommes collectées par les services de la SACEM (SACEM, SDRM, SORECOP, COPIE FRANCE et SESAM) atteint 754 millions d'euros pour l'exercice 2001, avec un taux de charges nettes de 14,6% contre 15,4% en 2000.

Conformément aux articles 24 des statuts et 96 du règlement général de la SACEM, la commission des comptes, élue par l'Assemblée générale, exerce un contrôle détaillé des documents comptables et présente son rapport à l'Assemblée générale.

Prélèvement pour la gestion 15,2%

Droits d'auteur à répartir 84,8%

15,2% sont prélevés pour la gestion.

84,8% des sommes perçues sont redistribués aux 95 000 auteurs, compositeurs et éditeurs dont les œuvres ont été utilisées.

L'action sociale : les créateurs solidaires entre eux

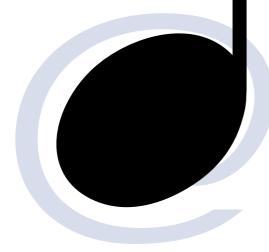


La communication

L'année 2001 a été l'année de la prise de fonction du Président du Directoire. De nombreuses initiatives ont été prises, en particulier celle menée par le Cabinet Ernst & Young, au travers d'un audit sur la société et les ateliers "de réflexion de Biarritz" organisés pour les cadres et agents de maîtrise de la SACEM.

Ces travaux ont engendré de nouvelles réflexions qui ont contribué à initier plus de transversalité et de transparence dans l'organisation de la gestion de l'entreprise.

La délégation à la communication a adapté son action pour répondre à ces nouvelles directions.



LES ACTIONS DE PROMOTION DE L'IMAGE SACEM

Actions de partenariat

La délégation à la communication a concrétisé des partenariats avec des quotidiens régionaux, des magazines musicaux et revues professionnelles, des salons, des festivals, des fédérations et syndicats de diffuseurs et producteurs.

Le partenariat avec le Groupe Centre France (Journal La Montagne), pour sa tournée d'été, a été reconduit, ainsi que celui avec le quotidien La Voix du Nord. Cette année, à l'occasion des Trans Musicales de Rennes, la SACEM a développé un partenariat avec le Journal Ouest-France.

Dans le secteur des radios, elle a été partenaire du 17^e Festival des Radios leaders FM et des Grands Prix de Radio classique.

Dans le secteur du film, la société a été associée au Festival "Premiers plans" à Angers et au Festival du Creusot, désormais seul festival du film de l'audiovisuel d'entreprise Elle a également soutenu de nombreuses associations de diffuseurs de musique, et en particulier l'Association Mairie 2000 et l'AMF qui ont organisé les Universités des Maires de France

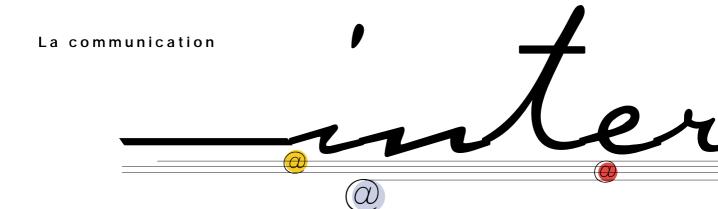
Enfin, la SACEM reste partenaire de la Fête de la Musique, en accordant une autorisation gratuite aux organisateurs de concerts, soutien qui démontre l'engagement de tous les créateurs de musique. Ce partenariat a été étendu à la Cyberfête de la Musique, organisée par le GESTE (Groupement des Éditeurs de Services en ligne), qui a consisté à regrouper pour la Fête de la Musique la mise en ligne des sites de compositeurs (du 7 juin au 5 juillet 2001). Avec 11.700 visiteurs, le succès de cette première édition permet d'envisager de pérenniser cette opération.

Multimédia

Internet (www.sacem.fr)

Dans un souci constant d'amélioration du site, de la navigation et du service rendu, la SACEM s'est attachée à le faire vivre et évoluer, car il est de plus en plus visité. Elle s'efforce de relayer les actions menées (partenariats, accords...), de créer des services appropriés, de documenter le public et notamment la presse sur les différentes problématiques liées aux droits d'auteur, grâce à la publication de nombreuses interviewes données par les responsables de la Société.

Il a été créé une rubrique "Portraits d'auteurs", qui propose une vision plus humaine de la SACEM. La rubrique exploitation en ligne (exploitation de l'œuvre), lancée sur le site en 1999, continue de se doter d'un contenu riche et complet. Cette année "Produire un vidéogramme" a permis à l'utilisateur d'avoir toutes les informations utiles pour compléter la demande d'autorisation, qu'il télécharge directement.



La rubrique "Action culturelle" propose un traitement des aides de la SACEM et donne la possibilité d'accéder, grâce à un système élaboré de formulaires, aux dossiers de demandes d'aides aux projets.

La rubrique "Fonds culturel franco américain" permet, grâce à une nouvelle organisation, d'optimiser le traitement des informations contenues.

Intranet - (PLA.net SACEM)

L'Intranet (Actualités hebdo, revues de presse, partenariat et informations diverses dans "A la Une") veut donner à l'ensemble du personnel une vision globale et attentive de l'actualité de la vie de notre société et obtient chaque jour plus de connections.

SESAM (www.sesam.org)

Sur ce site, SESAM a procédé à la réorganisation de la présentation des tarifs, aussi bien pour les supports numériques que pour l'exploitation en ligne. Une communication en direction du public grâce à un partenariat avec les Nets d'Or de Wanadoo a été montée pour mieux faire connaître le site.

LA RIDA (www.la-rida.com)

La grande nouveauté apportée cette année à "www.la-rida.com" réside dans la création d'une base de données destinée à faciliter la recherche dans cette documentation riche et abondante.

Evénements culturels

Les deux rendez-vous culturels annuels, toujours attendus par la presse spécialisée et une partie de la presse nationale, sont les "Grands Prix SACEM" et les "Prix de Printemps". Ces deux manifestations remportent toujours un grand succès.

L'opération "Talents" offre une vitrine aux jeunes talents dans le cadre professionnel du MIDEM et est toujours très suivie.

Activité du Fonds culturel franco-américain

Un accord culturel franco-américain a été signé en mars 1996 entre la SACEM, la Directors Guild of America (DGA), la Motion Picture Association (MPA) et la Writers Guild of America (WGA) dans le but de créer un Fonds culturel pour le cinéma.

Financé par les 25% d'aide à la création culturelle provenant des redevances sur la copie privée (article L 321-9 du CPI), le Fonds, sous la présidence de M. Bernard Miyet, a défini quelques

orientations prioritaires, en fonction de ses moyens d'action et de fonctionnement relativement modestes :

- privilégier la formation et la création au bénéfice de jeunes professionnels du cinéma des deux pays
- contribuer à des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres
- encourager une meilleure diffusion du cinéma français aux Etats-Unis

Communication auprès des diffuseurs et producteurs

La campagne auprès des hôteliers (télévision dans les chambres)

Afin de mettre en place la perception des droits pour les diffusions audiovisuelles et musicales par téléviseurs dans les chambres d'hôtels, une campagne de marketing direct a été organisée au cours du deuxième semestre pour toucher l'ensemble des hôtels de tourisme de France (18.000).

La campagne auprès des Comités d'entreprise

Une campagne d'information par mailing a été organisée au mois de novembre pour présenter la démarche à effectuer et le mode de calcul des droits d'auteur (pour un arbre de Noël et un repas dansant). 6.800 envois ont été effectués. Pour renforcer cette campagne, des annonces ont également été publiées dans la presse des Comités d'entreprise.

Dossier "Convention Annuelle SACEM-Associations"

Après l'expérimentation avec la FNBA (Fédération Nationale du Bénévolat Associatif) en Alsace, d'un contrat annuel pour les associations qui organisent plusieurs séances dans l'année, un dossier complet a été réalisé : le CASA (Convention Annuelle SACEM Associations), accompagné d'une charte graphique adaptée, afin de faciliter les relations entre les associations et la SACEM.

Documents d'information destinés aux organisateurs et sociétaires

La délégation à la communication s'est vu confier l'adaptation en euros de tous les documents d'information diffusés par l'ensemble des départements et services de la SACEM. Cette actualisation générale a permis d'uniformiser la documentation disponible.

Des documents spécifiques et adaptés pour les régions ont été réalisés : pour chaque délégation (nombre de sociétaires résidant dans le département, diffuseurs par catégories et manifestations ou



lieux de spectacles bénéficiant d'une aide culturelle...) ; carte de France avec les coordonnées des directions et délégations régionales.

La SACEM, qui met à la disposition de ses différents publics de nombreuses brochures et dossiers d'information, continue de développer des supports de communication écrits. C'est ainsi qu'avec la publication en début d'année des dispositions étendant la rémunération pour copie privée aux supports numériques enregistrables, la DAC a réalisé un dossier très complet "Copie privée", destiné aussi bien aux journalistes, sociétaires et collaborateurs.

La "mise en ligne" des programmes d'action culturelle, la conversion en euros des seuils d'attribution et une actualisation des brochures "Musique contemporaine" et "Musiques actuelles" ont été réalisées, ainsi qu'une carte postale invitant les porteurs de projets à effectuer directement leurs demandes de subvention en ligne.

Enfin, une présentation multimédia de la SACEM a été réalisée, en complément des différents "power points". D'une durée de 4 minutes, cette présentation est complémentaire du film "Pour que les auteurs continuent à nous faire rêver".

Salons professionnels

Cette année, la SACEM était à nouveau présente au MIDEM, par un stand de 50 m².

En ouverture de cette manifestation, l'organisation de la journée "France Influence" a mobilisé toute la filière musicale, en partenariat avec les ministères de la Culture, des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur.

La dixième édition de l'opération "Talents", avec la SACEM, REED MIDEM et l'ADAMI, a permis à une douzaine d'artistes francophones de genres différents de se produire devant un public international de professionnels de la musique.

A la demande de la direction régionale de Paris, qui a souhaité être plus présente auprès des agences organisatrices d'événements pour les entreprises, un stand de 9 m² a été tenu au FICHE (Festival Interactif de la Communication Hors Média et Événementielle) à Paris la Défense.

Cette année, la SACEM était présente au SIEL (Salon des Industries Techniques et de la Création pour le Spectacle et l'Événement).

Plus de 200 personnes en 4 jours sont passées sur le stand (exploitants de discothèques, de bars d'ambiance, organisateurs occasionnels, mais aussi beaucoup de futurs sociétaires, principalement des compositeurs de musique électronique).

Au Salon de la Musique (MUSICORA), à la Grande Halle de La Villette (Cité de la Musique), la SACEM a présenté sur son stand la Collection

hypermédia "Musique et Mémoire" en compagnie de l'INA, du CDMC et de la DMDTS. Durant la soirée d'inauguration, le deuxième tome de l'album "Gens de musique" de Guy Vivien a été remis aux personnalités du monde de la musique. La remise du "Grand Prix Lycéen des compositeurs" décerné à Augustin GIRARD, en collaboration avec "La Lettre du musicien", s'est également déroulée sur le stand.

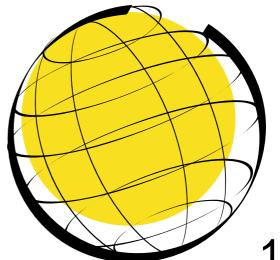
Au Carrefour des Comités d'Entreprise au CNIT, la SACEM a tenu un stand, comme au Mix Move, festival des créations sonores et numériques.

Au Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris-Porte de Versailles, l'essentiel de l'information diffusée aux maires, élus et secrétaires de mairie a porté principalement sur la simplification des démarches, mise en place en 2000, par le paiement d'avance d'un forfait pour les petites manifestations musicales dans les salles de moins de 300 m².

La SACEM était partenaire également des 23^{èmes} Trans Musicales de Rennes, et pour la deuxième année consécutive, en compagnie d'associations, de médias, d'institutions...

En région, plus de 30 participations à des stands ont été animées par nos délégués régionaux (Journées associatives de Nantes, le Salon Caribéen de la musique et du son de Guadeloupe, le Salon Animaville Grand Sud d'Albi, le congrès de la Fédération Nationale des Associations Familiales et Rurales à Angers, le Festival d'automne de Valenciennes, le Forum des associations à Auxerre, le Salon de la musique à Brest, Bercy Musique...). Leur présence aux Forums d'associations, Festivals, salons régionaux de la musique... a donné une fois de plus l'image d'une institution transparente au service des créateurs et des diffuseurs.

La DAC a coordonné à nouveau la mise en place d'un stand SESAM au MILIA à Cannes regroupant l'ADAGP, la SACD, la SACEM, la SCAM et la SDRM.





LES RELATIONS PRESSE

L'Institutionnel/International

Le Président du Directoire a défendu la conception du droit d'auteur à la française dans le contexte international, position qui a trouvé de nombreux échos très favorables dans la presse. Sa position sur des sujets médiatiques comme Napster, l'exception culturelle et la notion d'œuvre audiovisuelle, a généré de nombreux articles.

Le déjeuner de presse au Sénat sur "La place de la musique dans la société de l'information", a été l'occasion de réaffirmer l'offensive des institutionnels dans ce domaine.

La Commission de contrôle des "SPRD" a commencé son travail et la SACEM a répondu aux demandes d'information dont elle a été l'objet. Bernard Miyet s'est exprimé à plusieurs reprises, de façon claire, indiquant qu'il était totalement satisfait sur le principe de cette Commission qui garantit une transparence et la crédibilité de la gestion de ces sociétés.

Les positions de la SACEM relatives à la délicate question de la rémunération pour copie privée ont justifié de nombreuses explications ; ces dernières venant en complément de celles fournies par la Commission Brun-Buisson.

L'actualité de SESAM est toujours très bien relayée par la presse. Cette année, dans le cadre du 35ème MIDEM, son accord avec le Collectif Média Convergence, association qui regroupe une dizaine de sites dédiés à la musique en ligne, a largement été couvert par la presse.

COMMUNICATION POUR LES SOCIÉTAIRES

La Lettre a respecté ses rendez-vous : elle est parue très régulièrement (6 fois dans l'année). Elle constitue un éclairage sur tous les domaines de la vie professionnelle des sociétaires, afin de les aider à appréhender les évolutions des conditions d'utilisation de leurs œuvres dans l'économie actuelle.

Les réunions en régions

Aller à la rencontre de nos sociétaires reste un objectif du service de la communication qui organise, avec le concours des directeurs et délégués régionaux, des réunions d'information. Cette année, cinq rencontres ont eu lieu, avec la particiption du président du Conseil d'administration et d'un administrateur :

- à Clermont Ferrand, à l'occasion du Festival du Court Métrage ;
- à Amiens, dans le cadre du Festival de Jazz ;
- à Saint-Germain des Fossés, pour le Grand Concours d'Expression de la Chanson Française ;
- à Nantes, à l'occasion du Festival Musique sur l'Île
- et à Biarritz.

De plus, les rencontres avec des jeunes créateurs se sont poursuivies. Nous recensons plus de 30 rencontres, réunions ou forums auxquels nos délégués ont participé.



L'action culturelle:

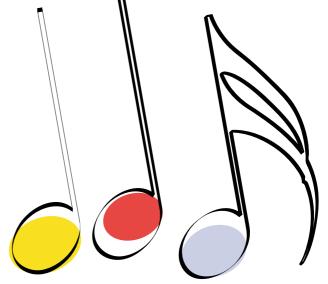
la Sacem partenaire de la création

Par son ancienneté et la diversité des missions et des obligations légales qu'elle assume, l'action culturelle de la SACEM occupe une place significative dans le paysage de la création musicale actuelle.

Elle engage des moyens financiers pour aider des projets présentés par des professionnels de la musique et répondre à deux grandes priorités : l'encouragement au renouvellement des répertoires musicaux, quels qu'en soient les genres, et l'aide à l'insertion et à la professionnalisation des jeunes musiciens, créateurs et interprètes.

Les programmes d'action culturelle et leurs critères d'éligibilité sont disponibles "en ligne" sur le site Internet de la SACEM où les porteurs de projet ont la possibilité de constituer directement leurs dossiers de demande de subventions.

L'action culturelle



Le financement de l'action culturelle provient pour une part d'une retenue sur les sommes réparties par la société (2,2 M€) et pour une autre part des ressources de la copie privée que l'article L.321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle commande d'affecter à des actions d'intérêt général (6,9 M€ en 2001).

Une part très significative de l'effort culturel de la société est consacrée aux répertoires peu diffusés et marginalisés par les grands médias. La musique contemporaine, la poésie, le jazz et les musiques improvisées relèvent de ces catégories et bénéficient de mesures de correction, dans la recherche d'une convergence avec les politiques publiques et professionnelles qui poursuivent des buts analogues.

L'action culturelle de la SACEM s'exerce aussi, mais de façon beaucoup plus "ciblée", dans le domaine des musiques de variétés qui ne souffrent pas des mêmes contraintes économiques. L'effort principal dans ce domaine porte sur les jeunes artistes, musiciens et chanteurs qui doivent être mieux formés et surtout mieux préparés à exercer un métier difficile, incertain et dont l'exercice appelle une vraie maîtrise des techniques de la scène, du studio, de la vidéo.

Des aides à la production de spectacles, aux tournées, des soutiens aux festivals et aux lieux permanents susceptibles de programmer ces nouveaux artistes sont apportés dans le but de leur faciliter la tâche

3,2 millions d'euros pour l'aide à la création et à la production.

Les fonds de valorisation, réactualisés chaque année, majorent les revenus de droits d'auteur de plus de 1.200 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique contemporaine, de variétés, de jazz et de poésie, grâce à des mécanismes redistributifs d'encouragement à la création et à la diffusion des œuvres.

- Des aides sont apportées à des structures d'informations musicales liées à la création d'œuvres nouvelles : le Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC), le Centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles (IRMA)...
- Des soutiens financiers sont mobilisés pour la production de phonogrammes: collection Musique Française d'Aujourd'hui (MFA) avec le ministère de la Culture, Radio France et la SACD.
- Le secteur audiovisuel a bénéficié d'interventions très diversifiées, notamment par des coproductions de documentaires et films musicaux et le cofinancement de festivals et manifestations professionnelles (FIPA, Cinéma muet en concert, Classique en lmages, Premiers Plans d'Angers, Rencontres de Lussas, Festival de Clermont-Ferrand).
- Enfin, la SACEM, grâce à la mise en œuvre d'un accord culturel avec les Guildes d'auteurs américaines, développe des projets innovants au sein d'un Fonds pour le Cinéma et l'audiovisuel.

0,9 millions d'euros pour la formation d'artistes.

Le Studio des Variétés confirme sa vocation d'outil au service des jeunes artistes professionnels, en mettant à leur disposition un menu très large de modules de formation (travail scénique, voix, texte...).

Plusieurs autres écoles et organismes de formation ont bénéficié de soutiens, parmi lesquels le Centre Acanthes, les Rencontres d'Astaffort, le Centre des Etudes cinématographiques, l'Académie européenne de Musique d'Aix-en-Provence (pour ses stages, ateliers et concerts consacrés à la musique contemporaine).

La SACEM a reconduit sa participation au financement du Fonds pour la Création Musicale (FCM) avec un apport s'élevant à 0,63 million d'euros. Ce fonds est financé également par différentes sociétés de gestion des droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes, de vidéogrammes et le ministère de la Culture : il accompagne des projets d'intérêt général dans les domaines de la création, du spectacle vivant et de la formation d'artistes.

2,8 millions d'euros en faveur du spectacle vivant.

Les grands festivals de création (Musica, Festival d'Automne, Printemps de Bourges, Francofolies) ont reçu des soutiens importants, mais cette action au bénéfice de manifestations de rayonnement international est prolongée, par l'intermédiaire des délégués et directeurs régionaux de la SACEM, par des aides nombreuses à des initiatives locales également novatrices, et dont les choix artistiques témoignent d'une réelle prise de risque. Cette politique en faveur du spectacle vivant implique notamment des partenariats avec les villes, les associations départementales de développement musical et les festivals. Les petits lieux de spectacle ont continué d'être épaulés dans une logique d'accompagnement et d'insertion des jeunes talents.

La SACEM soutient des projets favorisant le travail des compositeurs en résidence, elle subventionne des ensembles, des orchestres, des formations musicales spécialisées dans le répertoire contemporain, les musiques traditionnelles, le jazz : aides financières d'autant plus nécessaires que ces outils de diffusion connaissent des situations financières précaires.

Elle s'associe enfin à des manifestations musicales et à des sociétés d'auteurs européennes pour des projets communs d'échanges musicaux.

Ainsi la SACEM, observateur privilégié de la vie musicale en France, mobilise ses moyens humains, financiers et logistiques pour une meilleure prise en compte de la création et de la diffusion des musiques d'aujourd'hui.

Rapport annuel 2001

Le Fonds d'Action

Sacem

En accordant ses aides à tous les courants de la création musicale, sans distinction de genres, le Fonds d'Action SACEM conduit une politique de mécénat diversifiée.

Budget de subventions 2001 : 366 000 €, provenant essentiellement des 25% de la rémunération pour copie privée (Art. L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle).

C'est ainsi qu'il se donne pour objectifs :

De prendre part à des événements exceptionnels qui, sans son concours, pourraient difficilement se réaliser :

- présentation d'un concert gratuit, "Basse contre Basse", avec Henri Texier, Richard Bona, Biréli Lagrène, Sylvain Luc, Hélène Labarrière, Dominique di Piazza, François Moutin... à la Cité de la Musique à Paris le 31 mars 2001, en collaboration avec le Salon de la Musique.
- soutien à la série de concerts "Promenade à travers l'histoire du piano" au Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron (juillet 2001).

De révéler la musique aux enfants dans les meilleures conditions :

- concerts de l'Orchestre de Paris pour les Jeunes à la Cité de la Musique à Paris.
- ateliers d'animation et d'initiation musicales pour les enfants du public des Concerts du Dimanche Matin au Théâtre du Châtelet à Paris.
- interventions de l'Ensemble Orchestral Contemporain de Lyon auprès de lycéens.
- formule Déclic à l'Opéra National de Lyon: places d'opéras de 1^{ère} et 2^{ème} catégories proposées aux jeunes de moins de 25 ans (saison 2001/2002).
- sessions pédagogiques dans les collèges, lycées, conservatoires et universités de France de l'Ensemble Intercontemporain.
- livres-disques "Le Rock" et "L'Alphabet du Jazz" de Gallimard Jeunesse.

De favoriser la formation d'un nouveau public aux concerts de musique classique, de musique contemporaine et de jazz :

- à Marseille, concerts avec présentation et analyse d'œuvres contemporaines par l'Ensemble Télémaque.
- à Limoges, opérations de sensibilisation à la musique dans les écoles et en milieu rural par l'Ensemble Baroque de Limoges.

- à Nantes, Folle Journée d'Ivan Illitch (musique russe des XIX^e et XX^e siècles).
- à Paris et à Lyon, interventions de l'association Papageno constituée de musiciens des Orchestres des Opéras de Paris et de Lyon, dans les écoles primaires, les services pédiatriques hospitaliers et les prisons.
- à Paris, concerts de musique classique à tarif réduit dans le cadre des TransClassiques à la Cigale.
- à Paris, opération "Laurent Dehors et Fanfares" au Villette Jazz Festival dans le Parc de La Villette.

De promouvoir les artistes et le répertoire français à l'étranger :

- disque "Hommage Flamenco à la Chanson Française" par des artistes espagnols qui ont adapté des monuments de la chanson française à la sensibilité du Flamenco (distribué en Espagne en 2001 et en France en 2002).
- Folle Journée Festa da Musica au Centre Culturel de Bélem à Lisbonne.
- tournée européenne du groupe français Dezoriental organisée par le festival Jazz à Vienne dans le cadre des European Young Talents de l'European Jazz Festival Organisation constituée des festivals de jazz de Vienne (France), de Vienne (Autriche), de Montreux, d'Istanbul, de La Haye...

D'accorder son concours à la création :

- commande d'une œuvre pour violoncelle à Eric Tanguy, créée par Mstislav Rostropovitch aux Flåneries Musicales de Reims.
- commande à Laurent Dehors créée lors du projet "Laurent Dehors et Fanfares" au Villette Jazz Festival.

De contribuer à la révélation de jeunes talents :

- Midis Musicaux du Théâtre du Châtelet à Paris.
- Auditorium du Musée de Grenoble.

De soutenir la production audiovisuelle musicale :

- long-métrage "Le Messie" de William Klein.
- documentaire sur les Concerts de l'Orchestre de Paris pour les Jeunes diffusion sur Mezzo en octobre 2001.
- portrait du groupe de jazz français Prysm (en cours de réalisation).

De promouvoir la musique de film et le métier de compositeur de cinéma :

 conférences de compositeurs de musiques de films au cinéma parisien Max Linder à l'intention du public scolaire.

De soutenir la publication d'ouvrages sur la musique

- Mémoires de Henry Barraud (en cours de réalisation).
- "Brassens, le temps ne fait rien à l'affaire", éditions Textuel.



essionnelle

La Commission des Variétés

La sous-commission "Information/Communication" a tenu 4 réunions autour de la préfiguration d'un projet de grande ampleur, tout à fait novateur et important en terme d'image pour la SACEM : une journée "Portes Ouvertes", qui serait l'occasion d'ouvrir les portes de leur maison aux sociétaires de tous horizons musicaux.

La sous-commission "Filière Musicale" a souhaité focaliser son travail sur l'analyse de la place de la chanson française dans le paysage radiophonique. De ses premiers travaux est née l'idée de la réalisation d'une étude très poussée, démarche de longue haleine qui devrait aboutir dans les dernières semaines de l'année 2002.

La sous-commission "Nouvelles Technologies" a poursuivi son activité de veille face aux nouveaux outils, aux dérives qu'ils engendrent parfois, mais aussi aux opportunités indéniables qu'ils représentent pour l'exposition de notre répertoire.

Les relations avec la profession

Structure interprofessionnelle par excellence, "Musiques France Plus" a intensifié ses actions, notamment pour une meilleure reconnaissance du statut des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

La SACEM a côtoyé les différents collèges de la filière musicale au sein de l'Association des Victoires de la Musique. Outre le travail réalisé pour rendre le plus visible possible le rôle des créateurs dans cette émission musicale incontournable, les représentants des auteurs ont parfois eu à y jouer un rôle de conciliation, dans un climat interprofessionnel souvent délicat.

L'opération "Talents", menée en partenariat avec l'Association Artistique de l'ADAMI et Reed MIDEM International, a été reconduite et amplifiée en janvier à Cannes à l'occasion du MIDEM, avec le soutien fidèle du FCM, de France Inter, du SNA, de la FNAC, de Music Info Hebdo (qui a réalisé un hors-série spécial remis à 12.000 des participants du MIDEM). Les artistes retenus pour le CD spécial "10 ans" étaient : Valérie Barrier, Bïa, Dikès, Dit Terzi, Flor del Fango, Mini Machine, Sin-É, Fania, Florin Niculescu, Ténarèze, Cosmik Connection, Olaf Hund et Zend Avesta. Afin d'apporter à cette manifestation toute l'ampleur médiatique nécessaire, nous l'avons relayée par le biais de deux supports

presse majeurs: les Inrokuptibles et Coda.

La DAP a apporté son soutien à la 13^{ème} édition du festival des "Eurockéennes de Belfort", scène majeure du répertoire rock, largement dédiée à l'exportation de nos jeunes sociétaires.

Au plan international

L'enjeu est essentiel en ce qui concerne la promotion de notre répertoire. A ce titre, la Délégation à l'Action Professionnelle prend part au fonctionnement et aux programmes d'action de trois structures déterminantes :

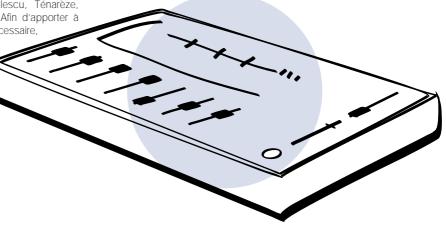
Le French Music Office, installé à Los Angeles, qui joue un rôle de relais, de conseil et d'information, offrant ainsi aux acteurs de la musique française les conditions favorables à des actions d'exportation sur l'ensemble du continent américain.

Le Bureau Export de la Musique Française dont la vocation principale est d'exporter les productions françaises dans le domaine des "musiques actuelles" à l'étranger, jouant ainsi un véritable rôle de conseil, de mise en relation avec, de surcroît, la possibilité d'apporter un soutien financier à certaines tournées d'artistes.

Le Bureau Européen de la Musique dont l'intervention est plus particulièrement orientée vers les différentes instances européennes afin de bâtir un véritable réseau de la musique au niveau européen. Ses objectifs principaux sont au nombre de trois :

- faciliter la circulation des œuvres, des artistes et des productions.
- permettre les échanges, la coopération et la mobilité des professionnels.
- rendre la musique et la pratique musicale plus accessibles au grand public.

De même, dans le cadre de la promotion de notre répertoire à l'étranger, le soutien de la SACEM à la structure Francophonie Diffusion a été reconduit. Son site Internet permet un contact très privilégié avec les différentes radios à travers le monde, et permet aussi de jauger l'impact des nouveautés discographiques au-delà de nos frontières.



L'origine des droits de la SACEM

	2000	2001	%
MEDIAS AUDIOVISUELS	204 576 000	221 274 000	8,2
Télévisions	166 761 000	181 447 000	8,8
Secteur public	54 760 000	59 070 000	7,9
(F2, F3, RFO, Arte, La Cinquième,,,)			
Secteur Privé	112 001 000	122 377 000	9,3
Télévisions Nationales (Canal+, TF1, M6)	98 979 000	107 823 000	8,9
Chaines thématiques, câble et satellites	13 022 000	14 554 000	11,8
Radios	37 815 000	39 827 000	5,3
Secteur public	15 825 000	16 755 000	5,9
Secteur Privé	21 990 000	23 072 000	4,9
SUPPORTS SONORES,			
AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIAS	130 351 000	131 582 000	0,9
Droit Phono, vidéo et multimédia	112 297 000	108 398 000	-3,5
Copie Privée	18 054 000	23 184 000	28,4
SPECTACLES AVEC MUSIQUE VIVANTE			
OU ENREGISTREE	95 460 000	102 279 000	7,1
Galas, fêtes et spectacles divers	28 641 000	30 202 000	5,5
Discothèques, dancings	29 184 000	30 733 000	5,3
Bals et repas dansants	19 208 000	19 572 000	1,9
Tournées professionnelles de variétés Cabarets et grands établissements	11 585 000 3 417 000	13 883 000 3 781 000	19,8 10,7
Concerts symphoniques	2 268 000	2 719 000	19,7
Spectacles itinérants	747 000	931 000	24,6
Spectacles sportifs	410 000	458 000	11,7
LIEUX PUBLICS SONORISES	69 463 000	75 212 000	8,3
Musique d'ambiance	6 860 000	7 233 000	5,4
Bars d'ambiance	2 870 000	3 071 000	7
Parcs d'attraction et autres	2 480 000	2 530 000	2
Banquets, kermesses	1 510 000	1 632 000	8,1
Musique de sonorisation	62 603 000	67 978 000	8,6
Cafés, restaurants, hôtels, collectivités	33 426 000	36 476 000	9,1
Magasins	18 823 000	20 307 000	7,9
Autres lieux et manifestations	10 354 000	11 195 000	8,1
CINEMAS	12 328 000	11 427 000	-7,3
ETRANGER	84 246 000	96 063 000	14
Perceptions directes (Luxembourg, Liban_)	11 588 000	8 316 000	-28,2
Droits d'exécution publique, cinémas, phono et vidéo	1 078 000	1 301 000	20,7
Télévisions, radios (RTL, Europe 1)	10 510 000	7 015 000	-33,3
Sociétés d'auteurs étrangères	72 658 000	87 747 000	20,8
Droits d'exécution publique	43 116 000	43 631 000	1,2
Droits de reproduction mécanique	29 542 000	44 116 000	49,3
TOTAL	596 424 000	637 837 000	6,9

La répartition des droits de la SACEM

	2000	2001	%
REPARTITION AUX AYANTS DROIT	475 128 000	516 749 000	8,8
1 . Au titre des droits d'auteur	442 993 000	482 777 000	9
a) Sociétaires SACEM	376 101 000	407 635 000	8,4
b) Sociétés d'auteurs françaises	3 288 000	2 755 000	-16,2
c) Sociétés d'auteurs étrangères	63 604 000	72 387 000	13,8
2 . Au titre de l'action sociale	29 831 000	31 752 000	6,4
a) Fonds de prévoyance	19 716 000	20 990 000	6,5
b) Fonds de solidarité	1 068 000	1 094 000	2,4
c) Fonds affectés en garantie des oeuvres sociales	9 047 000	9 668 000	6,9
3 . Au titre de l'action culturelle	2 304 000	2 220 000	-3,6
a) Fonds de valorisation des oeuvres	1 760 000	1 760 000	-
b) Dotation des Prix SACEM	544 000	460 000	-15,4
REPARTITION POUR L'ACTION CULTURELLE	4 834 000	6 960 000	44,0

Fonds d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes au titre du Code de la propriété intellectuelle (Art. L. 321-9),

Le coût net de la gestion

	2000	2001	%
CHARGES EXPOSEES	145 271 000	151 319 000	4,2
Remboursement de charges, à déduire*	22 365 000	23 148 000	3,5
CHARGES NETTES	122 906 000	128 171 000	4,3
Ressources financières	28 574 000	30 825 000	7,9
Ressources diverses	976 000	926 000	-5,1
Variation de l'excédent de prélèvement pour frais	-2 990 000	-208 000	N.S.**
Total à déduire	26 560 000	31 543 000	18,8
PRELEVEMENTS POUR LA GESTION	96 346 000	96 628 000	0,3
MONTANT DES DROITS PERCUS	596 424 000	637 837 000	6,9

 Des remboursements de charges viennent en déduction charges brutes exposées.
 Ils correspondent aux travaux réalisés par la SACEM pour :

la Sdrm, au titre de ses perceptions de droits de reproduction mécanique et de celles de Sorecop et Copie France pour les droits issus de la copie privée sonore et audiovisuelle.

la Spre, en application du mandat signé le 2 juillet 1990, pour la perception de la rémunération équitable due aux artistes-interprètes et producteurs de disques pour la diffusion publique de musique enregistrée dans le secteur des lieux et manifestations publiques sonorisés.

des organismes se rattachant à son objet social et culturel : Société mutualiste des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, autres sociétés d'auteurs, Agessa (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs), etc...

** Non Significatif.



Grands prix 2001

Palmarès

Grand Prix de l'Edition Musicale EDITIONS CHOUDENS

Grand Prix des Poètes

Jacques REBOTIER

Grand Prix du Jazz Jack DIEVAL

Grand Prix de la Musique Traditionnelle **Peio SERBIELLE**

Grand prix de l'Humour Raymond DEVOS

Grand Prix de la Musique Symphonique Graciane FINZI

Grand Prix de la Chanson française (créateur-interprète) William SHELLER

Grand Prix de la Chanson française (compositeur) Jean RENARD

Prix de printemps 2001

Palmarès

PRIX VINCENT SCOTTO

"MOI LOLITA"

(auteur : Mylène FARMER compositeur : Laurent BOUTONNAT)

interprète : ALIZEE

PRIX FRANCIS BAXTER
Sébastien FARGE

PRIX RAOUL BRETON M (Matthieu CHEDID)

PRIX HERVE DUGARDIN Alexandros MARKEAS

PRIX RENE JEANNE
Patricia CARLI

PRIX GEORGES ENESCO DE COMPOSITION Luis NAÓN PRIX ROLF MARBOT

"LE BAISER"

auteur-compositeur-interprète :

Alain SOUCHON

PRIX LUCIEN ET JEAN BOYER

Frank GERALD

PRIX CLAUDE ARRIEU

François PARIS

PRIX ROGER SEILLER DU GROUPE FRANÇAIS

RITA MITSOUKO



Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

Société civile à capital variable - RCS Nanterre D 775 675 739 Siège social : 225 av. Charles de Gaulle - 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX